FSU

Paris, le 3 avril 2012

Ensemble, pour défendre nos missions, nos conditions de travail et nos statuts

Depuis plusieurs mois et de façon croissante, les personnels dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail. La charge de travail ne cesse de s'accroître, et l'insécurité liée au climat de suppressions de postes et de réorganisations des services sont insupportables et entraînent stress et arrêts de travail.
De plus, le sens des réformes de la justice des mineurs, le zèle de la DPJJ à les mettre en œuvre, même en sachant que ce sera un échec (comme pour les EPPOO), tout en appliquant la rigueur budgétaire la plus sévère, posent la question du sens de nos missions et du travail éducatif.

Depuis quelques semaines, les actions et les grèves se multiplient: Auxerre, Angoulême, Montpellier, Marseille, Cherbourg, Arras, Nantes, La Réunion…témoignent d'un ras le bol profond de tous les personnels éducatifs et administratifs qui a explosé de façon plus prononcée dans les services d'hébergement. Ces grèves ont été relayées par les personnels des autres services, qui se sont reconnus dans ces initiatives.

Ainsi, **dans les hébergements collectifs et diversifiés**, les collègues sont confrontés à un manque de personnels de toutes catégories, à des pressions insupportables sur l'activité (passage à 12 jeunes et taux de remplissage de 80%), à la mise en place du DAA. De plus, ils subissent des rythmes décalés et épuisants, dus notamment aux nuits.

La généralisation des accueils immédiats, non préparés, sur des temps courts, la déstabilisation continue du groupe de jeunes que cela entraîne, l'infantilisation des personnels et l'autoritarisme de certains responsables, créent un climat de colère et d'incompréhension.

L'annonce de la création de 20 nouveaux CEF par transformation d'EPE, après l'expérimentation déplorable des EPPOO, démontre que la DPJJ privilégie l'application des directives politiques au détriment des conditions d'accueil des jeunes et de travail des personnels !

Dans les unités d'insertion : Après la fermeture des 2/3 des unités d'insertion, c'est l'existence d'un secteur spécifique de l'insertion qui est menacé. Le DAA favorise une approche strictement occupationnelle des activités et se substitue à de réelles actions d'insertion. Il entraîne, contrairement à son objectif annoncé, une diminution des sollicitations des UEAJ, justifiant ainsi la tendance à leur fermeture et par voie de conséquence l'arrêt du recrutement des PT. Les UEAJ qui subsistent sont condamnées au bricolage, faute d'ambition de la DPJJ, pour le rôle de l'institution en matière d'insertion professionnelle. Pour couronner le tout, l'indemnisation des jeunes est remise en cause.

Les personnels administratifs et techniques ont été les premières victimes des suppressions de postes à la PJJ. Pourtant, la DPJJ poursuit dans cette voie en accélérant le processus de désertification des services et des DT de ces personnels. Les réformes passent par la mise en place des plateformes de gestion et bientôt de paie, qui coupent ainsi du fonctionnement des services les personnels chargés du suivi administratif et financier. Au nom d'une prétendue rationalisation budgétaire, les personnels administratifs subissent surcharge, dégradation et déshumanisation de leur travail. Dans la même logique, dont la pertinence n'est pas vérifiée, les tâches d'entretien tendent de plus en plus à être rétrocédées à des entreprises privées.

Dans les milieux ouverts : Les conditions de travail se dégradent considérablement. La charge de travail s'alourdit, les audiences et les écrits se multiplient en raison de l'accroissement et de l'accélération des procédures pénales. Les temps de déplacements s'allongent, avec notamment l'éloignement des familles et des lieux de placement : les collègues sont contraints de dépasser leur cadre horaire, sans possibilité de récupération.

Les restrictions financières sur le secteur habilité conduisent au rapatriement dans l'urgence de mesures d'investigation et à la suppression de l'habilitation de certains lieux de placement, contribuant ainsi à l'appauvrissement des solutions.
La nature des mesures se modifie considérablement : de plus en plus de mesures de probation, de moins en moins de mesures éducatives…
La pluridisciplinarité est niée, malgré les déclarations de la DPJJ, la spécificité d'intervention des ASS est gommée, la clinique est attaquée. Le temps FIR des psychologues est remis en cause.

Pour l'ensemble des personnels de milieu ouvert, la situation existante, déjà à la limite de l'acceptable, se détériore davantage avec l'arrivée des MJIE, les premières audiences de tribunaux correctionnels pour mineurs et les renvois immédiats en audience de TPE. Les rythmes d'interventions auprès des mineurs vont encore s'accélérer.
L'administration rentabilise coûte que coûte le temps de travail : compléments de service, missionnements, désectorisations…
Face à cela, la mobilisation sur le temps FIR est emblématique de la volonté de résistance des personnels qui s'opposent à la rentabilisation du temps de travail, à la suppression des temps d'analyse et de distanciation.

A cela s'ajoute la volonté du gouvernement de faire régresser les statuts de la filière éducative et sociale dans l'urgence, sans concertation, avant les élections présidentielles, alors qu'il fait traîner le débat depuis plus d'un an.

Alors que, comme les Professeurs des Ecoles ou les infirmiers, les personnels de la PJJ (éducateurs, ASS) avaient vocation à intégrer la catégorie A, le ministre de la Fonction publique, veut ramener les métiers du travail social dans le Nouvel Espace Statutaire du B et faire des travailleurs sociaux de simples exécutants, niant ainsi la capacité d'analyse et la nécessaire autonomie professionnelle pour travailler avec des personnes dont les situations sont de plus en plus complexes.

Pour les infirmiers, c'est l'application de la réforme hospitalière et le chantage inacceptable salaire contre recul de l'âge de la retraite.

Pour les non-titulaires, c'est l'annonce de licenciements massifs, même pour ceux qui relève d'un CDI ou ceux qui pourraient obtenir une titularisation en application de la loi du 12 mars 2012.

Pour toutes ces raisons, nos organisations appellent tous les personnels de la PJJ à faire converger leur colère le vendredi 6 avril 2012 en étant en grève.

Elles demandent l'ouverture de véritables négociations sur les statuts des travailleurs sociaux et leur reconnaissance en catégorie A.

Parallèlement, elles exigent immédiatement : l'arrêt des fermetures et des restructurations, la remise à plat des conditions de travail, les moyens nécessaires pour mettre aux normes de sécurité les établissements, prendre en charge les jeunes et exercer nos missions.

Elles appellent à mettre en débat les formes d'action nécessaires afin d'obtenir un véritable changement d'orientation de notre administration au delà de cette journée.